

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Bangui — République Centrafricaine

DOCUMENT PROVISOIRE (MODÈLE) — Ce fichier est un exemple de mise en page destiné au site web. Il doit être remplacé par la version officielle adoptée par l'Assemblée Générale de l'ACNC.

## Article 1 — Objet du Règlement Intérieur

Le présent Règlement Intérieur complète les Statuts de l'ACNC et précise les modalités pratiques de fonctionnement de l'association. Il s'impose à tous les membres.

## Article 2 — Adhésion et cotisations

Toute demande d'adhésion est adressée au Bureau Exécutif, qui l'instruit et la soumet au Conseil d'Administration. Le montant des cotisations est fixé chaque année par l'Assemblée Générale.

## Article 3 — Discipline

Tout membre qui contrevient aux Statuts, au présent Règlement ou aux valeurs de l'association s'expose aux sanctions suivantes : avertissement, suspension, exclusion, prononcées dans le respect du contradictoire.

## Article 4 — Fonctionnement des organes

Les convocations, quorums, modalités de vote et de tenue des procès-verbaux de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif sont précisés au présent article, conformément aux Statuts.

## Article 5 — Programmes et formations

Les programmes de formation de l'Académie sont accessibles selon les critères publiés lors de chaque appel à candidatures. L'assiduité, le respect des formateurs et des participants et l'usage éthique des outils numériques sont obligatoires.